

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 41

COMPTE RENDU DU 13 FEVRIER 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 février 2026, s'est réuni le vendredi 13 février 2026 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Election d'un secrétaire de séance

28 votants

Le Comité Syndical, par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur Cottey Romain, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 40 du 12 décembre 2025,

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

28 votants

Le Comité Syndical, par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2026.

2. Délibération débat d'orientation budgétaire

A l'issue de la présentation et des échanges liés au Débat d'Orientation Budgétaire 2026, celui-ci sera soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'APPROUVER le débat d'orientation budgétaire

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, APPROUVE le débat d'orientation budgétaire.

3. Délibération autorisant le Président à signer la convention de groupement et la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo.

A la suite des explications précédemment données par M. Ferré, les élus sont invités à délibérer.

La convention déchets abandonnés a été signée par plusieurs communes avec l'éco organisme CITEO.

Cette convention n'avait pu être portée par le Smidom car, en 2024 un Syndicat n'était pas éligible à signer la convention pour ses communes adhérentes.

Pour 2026, CITEO a fait évoluer sa politique et les syndicats peuvent désormais porter cette convention.

Un autre changement nous oriente vers un portage au niveau du syndicat, les communes de moins de 1 500 habitants sont obligées de se regrouper, elles ne peuvent plus signer directement la convention.

Le Smidom souhaite donc signer la convention pour l'ensemble des communes et partager la contribution à 50/50 avec ses communes adhérentes.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'AUTORISER le Président à signer la convention de groupement et la convention de soutien avec Citéo.

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer les conventions.

4. Délibération autorisant le Président à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur Ferré indique que comme chaque année, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il invite donc les membres du comité syndical à délibérer sur le sujet.

Le Comité Syndical, par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril.

5. Délibération tarif filets réutilisables

Le Smidom souhaite proposer à la vente des filets réutilisables pour les fruits et légumes, comme ceux distribués lors des animations de la semaine Européenne de la réduction des déchets. En effet, ceux -ci ont rencontré un vif succès et le Smidom souhaite les commercialiser au prix de 2.50€ le lot de 3 filets.

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la vente de filets réutilisables au tarif de 2.50€ le lot.

Le secrétaire de séance

Romain Cottey

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Romain Cottey', written in a cursive style.

Le Président

Paul Ferré

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul Ferré', written in a cursive style and enclosed within a rectangular box.